



Fiche d'information de RH

UTILISATEURS D'UMOJA

DOCUMENTS SOURCES DE RÉFÉRENCE

- Disposition 3.14 du Règlement du personnel – Prime de sujétion
- Instruction administrative [ST/AI/2016/6](#) – Prime de mobilité et de sujétion

Prime de sujétion

Pour le personnel



Qui

La prime de sujétion est octroyée aux fonctionnaires recrutés sur le plan international lorsqu'ils sont nommés ou affectés dans un lieu d'affectation classé dans les catégories B, C, D ou E, quelle que soit la durée de leur engagement.



Quoi

La prime de sujétion est une indemnité mensuelle versée par l'Organisation aux fonctionnaires en service dans les lieux d'affectation classés dans les catégories B, C, D ou E. Elle varie en fonction de la classe du fonctionnaire, ainsi qu'en fonction de la catégorie du lieu d'affectation où le fonctionnaire est en service.

Elle est ajustée ou cesse d'être versée si la catégorie du lieu d'affectation change. Elle est ajustée pour chaque fonctionnaire dont le changement de classe entraîne un autre groupe de paiement.



Pourquoi

La prime de sujétion est octroyée pour encourager la mobilité dans les lieux d'affectation hors Siège, ainsi qu'en guise de compensation aux fonctionnaires pour leur service dans des conditions de vie de difficultés diverses au sein de différents lieux d'affectation.



Quand

Elle est exigible dès la première affectation dans les lieux d'affectation des catégories B à E et est versée mensuellement aux fonctionnaires éligibles. Elle cesse d'être versée si la classification du lieu d'affectation change et passe à H ou A.

LIENS ET AIDE



[Manuel de gestion des ressources humaines](#)



[Assistance en ligne](#)



[Contacter votre partenaire de ressources humaines](#)

Avertissement : Cet exposé (ou ce document) a été conçu uniquement à des fins informatives. Le Statut et Règlement du personnel et les textes administratifs des Nations Unies sont les documents de référence sur ces questions.

juillet 2016

Où*

*selon le cas



Hors-ligne



Autres systèmes

La classification de chaque lieu d'affectation aux fins de la prime de sujétion est mise à jour dans des tableaux de référence dans Umoja et sera automatiquement incluse dans la fiche de paie une fois que le partenaire de ressources humaines aura traité la notification administrative pertinente pour placer un fonctionnaire dans un lieu d'affectation qui donne droit au paiement de la prime de sujétion.

1.
2.
3.

Comment*

Les fonctionnaires ne doivent entreprendre aucune démarche pour activer le paiement de la prime de sujétion. Le paiement est généré automatiquement à partir d'Umoja lorsqu'un fonctionnaire est nommé ou affecté dans un lieu d'affectation classé dans les catégories B, C, D ou E.

LIENS ET AIDE



[Manuel de gestion des ressources humaines](#)



[Assistance en ligne](#)



[Contacter votre partenaire de ressources humaines](#)

Avertissement : Cet exposé (ou ce document) a été conçu uniquement à des fins informatives. Le Statut et Règlement du personnel et les textes administratifs des Nations Unies sont les documents de référence sur ces questions.

juillet 2016